

Pour l'an qui vient... : nos principales collaboratrices régulières pour 1935

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **22 (1934)**

Heft 442

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux 1.943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre
Le droit des abonnements de 6 mois (3 fr.) réclame pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements de 6 mois (3 fr.) réclame pour le semestre de l'année en cours.

Je dormais et je rêvais
que la vie n'était que joie !
Je m'éveillai et je vis que
la vie n'était que « Servir ».
Je servais et je m'aperçus
que « Servir » était la
joie.

Rabindranath TAGORE.

Pour l'An qui vient...

Nos principales collaboratrices
régulières pour 1935

M^{mes} et M^{lles}
S. BONARD (*Féminisme, suffrage, articles de fond, expositions, nouvelles du canton de Vaud, etc.*).
A. DEBRIT-VOGEL (*Comptes rendus de Congrès, d'Assemblées, voyages, nouvelles bernoises et suisses, etc.*).
V. DELACHAUX (*Œuvres et activités féminines et sociales, variétés historiques et littéraires, comptes-rendus divers, etc.*).
Marg. EVARD (*Education, histoire du féminisme, psychologie*).
E. GÜ. (*Féminisme, suffrage, nouvelles internationales, nouvelles de la S.d.N., articles de fond, politique, nouvelles de Genève, etc.*).
J. GUEYBAUD (*Féminisme, suffrage, comptes rendus divers, œuvres et activités sociales, S.d.N., etc.*).
Andrée KURZ (*Moralité publique, lutte contre la traite des femmes*).
A. LEUCH (*Politique fédérale, nouvelles fédérales, votations populaires, articles de fond, nouvelles suisses, etc.*).
HÉLÈNE NAVILLE (*Littérature, poésie*).
L.-H. PACHE (*Comptes-rendus, analyses, adaptations, informations, etc.*).
PENNELLO (*Comptes-rendus d'expositions à Genève*).
E. PORRET (*Articles littéraires et féministes, nouvelles neuchâteloises*).
M.-L. PREIS (*Études et critiques littéraires, comptes-rendus de livres, reportage à Genève, etc.*).
Antoinette QUNCHE, avocate (*Causeries juridiques*).
Dr. Mariette SCHAETZEL (*Moralité publique, éducation sexuelle, etc.*).
Jeanne VUILLIOMENET (*Biographies, littérature, variétés, beaux-arts, nouvelles neuchâteloises, etc.*).
puis toutes celles qui se cachent derrière des initiales pour nous fournir des informations, des comptes-rendus, des analyses, des traductions, des adaptations, et qui, malgré leur modestie, sont bien connues de nos lectrices: M^{mes} et M^{lles} M. F. (Genève), S. F. (Berne), E. V.-A. (Bâle), et d'autres encore;
puis toutes les Associations et organisations qui nous envoient régulièrement leurs nouvelles

A ses abonnés, à ses lecteurs, à ses amis

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

adresse, en cette fin d'année, ses meilleurs vœux, leur souhaitant, malgré les heures si noires, si lourdes, si fiévreuses que nous vivons, de garder leur foi dans un idéal de justice, de paix et de bonne volonté mutuelle.

et comptes-rendus et mettent leur documentation à notre disposition: Cartel d'Hygiène sociale et morale, Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Association suisse pour le Suffrage féminin Comité féminin pour le Désarmement, Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, Groupement « La Femme et la Démocratie », Office suisse des Professions féminines, Union des Femmes de Genève, et d'autres encore;

puis enfin tous ceux et toutes celles, collaborateurs et collaboratrices spéciaux et spécialisées auxquels nous ferons appel dans le courant de l'année qui vient, souhaitant toujours que, d'occasionnelle, leur collaboration devienne régulière pour le développement et l'amélioration de notre journal.

Le Comité du Mouvement Féministe, pour l'exercice 1934-1935 est composé comme suit: M^{lle} E. Porret (Neuchâtel), présidente; M^{lle} Lucy Dutoit (Lausanne), secrétaire; M^{lle} Emilie Gourd (Genève), directrice et rédactrice responsable; M^{lle} Marie Micol (Genève), administratrice; M^{mes} et M^{lles} S. Bonard (Lausanne); E. Cuchet-Albaret (Genève); J. Friedli (Lausanne); E. Kammeracher, avocate (Genève); A. Leuch (Lausanne); A. de Montet (Vevey); Dr. Mariette Schaezel (Genève); Elsa Serment (Le Mont, Lausanne); M. A. Truan (Vevey); M^{mes} Vuillomenet-Challandes (La Chaux-de-Fonds); H. Zwahlen (Berne).

AVIS IMPORTANT.— Nous rappelons à tous nos abonnés anciens et nouveaux qu'ils peuvent s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1935 (prix 5 frs.: prix réel de revient du journal: 6 frs.) par un versement à notre compte de chèques postaux No 1.943 dans tous les bureaux de poste de la Suisse.

Travail féminin

En cette période où les attaques contre le travail et le gain des femmes vont se multipliant, nous avons pensé intéresser nos lecteurs en illustrant ce numéro de fin d'année par quelques clichés montrant différents aspects du travail féminin.



Photo Nora Dumas (« Vu »)

Cliché Mouvement Féministe

La moderne
Cérès

Le problème de la prostitution en Suisse

Une journée d'étude

(Berne, 1^{er} décembre 1934)

Le Comité national suisse contra la traite des femmes et des enfants avait pris l'initiative d'organiser, sous la présidence du Dr. Ninck (Winterthur), une « Journée d'étude » sur la question à la fois si actuelle et si angoissante de la prostitution. Deux cents personnes environ avaient répondu à cet appel des différentes régions de la Suisse, prouvant ainsi aux organisateurs que leurs préoccupations étaient partagées par beaucoup. L'auditoire, composé de travailleurs sociaux, d'éducateurs, de médecins, de juristes, d'ecclésiastiques et de représentants des autorités fédérales et cantonales de justice et police, écouta avec une religieuse attention, durant 6 heures d'horloge, les travaux fort intéressants qui furent présentés.

Le problème de la prostitution fut étudié à divers points de vue: aspect administratif et judiciaire; côté médical; rééducation; aspect moral et prévention.

Le rapport du Dr. Wiesendanger, inspecteur de police à Zurich, donna tout d'abord de nombreux renseignements sur les moyens employés par les prostituées pour attirer les clients et l'usage qu'elles font des cafés, des dancings, de l'auto, de la plage, des salons de massage et de manœuvre, des annonces, etc. Il souligna l'insignifiance des sanctions infligées aux femmes et aux hommes (ces derniers restant presque toujours impunis), et la nécessité d'abolir cette double morale qui règne encore dans notre pays comme dans beaucoup d'autres.

Le Dr. Wiesendanger préconisa, en outre, une collaboration plus étroite entre la police et les autorités de tutelles, ainsi que la surveillance des pensions et chambres à louer. Mais nous n'avons pu le suivre lorsqu'il proposa de faire de la prostitution un délit! Comme l'a dit l'orateur suivant, M. Veillard, vice-président du tribunal de police de Lausanne, cette conception n'est pas satisfaisante, car aucun juriste n'a encore pu dire à quel moment finit la simple inconduite — généralement non réprimée pénalement — et commence la prostitution: d'où l'arbitraire. Quelques Etats, et chez nous les cantons de Zurich, Genève, Vaud, et Neuchâtel, ne répriment que le racolage. M. Veillard est partisan d'une répression modérée du racolage et du trouble causé au voisinage par une personne s'adonnant à la prostitution — avec faculté de prononcer l'internement en cas de récidive — et préconise l'internement par voie administrative des prostituées, par analogie avec celui des buveurs (mesure à la fois de rééducation et de préservation sociale). Il parla également de la mise sous tutelle des prostituées, du rapatriement, qui doit être confié à une œuvre sociale; du proxénétisme sous toutes ses formes qu'il faut réprimer énergiquement, et du rôle néfaste de la pornographie et du mauvais cinéma.

(La suite en 2^{me} page.) ANDRÉE KURZ.

A travail égal, salaire égal

L'injustice est consommée

Malgré meeting, résolutions, lettres à la presse et aux députés, démarches innombrables des principales intéressées, les institu-

trices genevoises — qui ont déployé durant toute cette quinzaine la plus remarquable activité — la loi injuste, oppressive, et mal faite, qui s'attaque aux femmes pour boucher le déficit, a été précipitamment votée par le Grand Conseil du canton de Genève, les 14 et 15 décembre dernier. A la seule exception de l'atténuation proposée par M. Georges Constantin, qui tient compte des charges de femmes chefs de famille en les traitant comme les fonctionnaires masculins, le Grand Conseil n'a rien voulu entendre: ni l'amendement courageusement présenté par le seul M. Albaret, qui, se souvenant que sa mère, M^{me} Albaret-Debellerville, avait été dès 1866 l'initiatrice du mouvement *A travail égal salaire égal*, a pris la défense de ce principe, ni les observations de quelques rares députés — parmi lesquels, à notre grande stupeur, s'est trouvé ce même M. Berra, pour qui tous les moyens sont bons pour mener campagne contre le travail féminin: que se cache-t-il donc derrière son intervention?... — n'ont été prise en considération; et la discipline de parti annihilant les opinions individuelles, nos députés ont brutalement baissé tous les traitements féminins au-dessous des traitements masculins des classes correspondantes, et cela dans une proportion, qui atteint parfois le 50 %. Mêmes études, diplômes équivalents, examens identiques, mêmes horaires, même travail, mêmes programmes, mêmes responsabilités, et un salaire souvent deux fois moindre. Cela parce que, à la suite d'une gestion publique dont sont fautifs des hommes seuls, à la suite de campagnes politiques forcément menées par des hommes seuls, puisque les femmes n'ont pas voix au chapitre, la situation financière du canton est inquiétante. C'est ainsi que l'on comprend la justice chez nous.

Ne nous étonnons donc pas si les excuses par lesquelles les représentants du gouvernement, tant bourgeois que socialistes, ont tenté de justifier cette mesure rétrograde — n'oublions pas que l'égalité de traitements entre hommes et femmes existait dans le canton de Genève depuis 1919 — ont été remarquablement faibles. Tant M. Paul Lachenal, président du Département de l'Instruction publique, que M. Nicole, ont essayé de se couvrir en faisant état de ce qui se passe dans d'autres cantons suisses: « Nous ne pouvons pas, s'est notamment écrié ce dernier, nous payer le luxe de traiter les femmes autrement qu'eux. » Nous ne savions pas, pour notre compte, que la justice était un luxe; et nous nous demandons si, parce que certains cantons pratiquent encore des lois ou des coutumes réactionnaires, ce sera un luxe également pour nous de ne pas les suivre sur ce terrain? de ne pas instituer la peine de mort à Genève, par exemple, parce qu'elle figure encore dans les codes d'Uri et de Fribourg, et que ça coûte assurément moins cher à l'Etat de supprimer un condamné que de payer, des années durant, son entretien dans une colonie agricole? Et puis, ces autres cantons n'ont pas, eux, introduit et appliqué le principe de l'égalité de salaires et il y a certes une différence très grande entre la continuation d'une routine vieille comme l'égoïsme masculin, et le retour délégué en arrière à cet égoïsme abandonné depuis quinze ans. Ne venons-nous pas, d'ailleurs, de recevoir une lettre de Berne, nous informant que le projet de budget cantonal, scandaleux à l'égard de celui de Genève, qui diminuait dans une proportion de 14 % les traitements des institutrices seules, a été retiré, ce qui ne rétablit pas l'égalité, mais rend moins criantes les économies sur le dos des femmes?

Quant à l'affirmation de M. Nicole que, si les femmes avaient eu le droit de vote, la situation aurait été la même, nous nous permettons de lui opposer la dénégation la plus formelle. Car, pourquoi donc, et au nom du ciel, est-ce sur les femmes que le gouvernement a fait peser le plus lourdement le faix des économies? « Parce que les besoins matériels de la main-d'œuvre féminine ne sont pas égaux à ceux de la main-d'œuvre masculine », a encore déclaré M. Nicole: ce qui